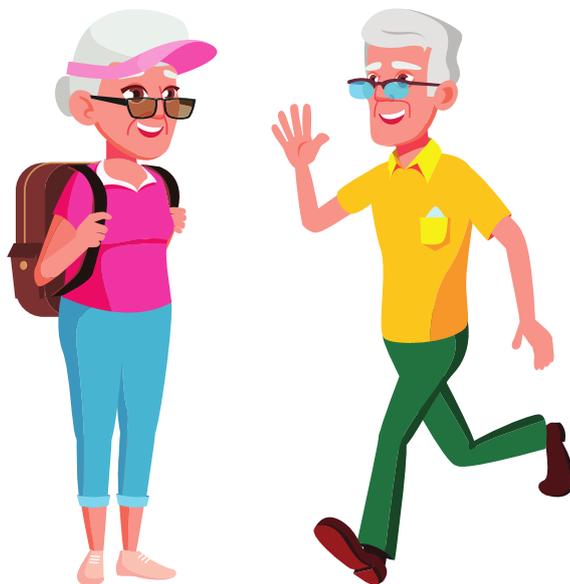


RESIDENCE AUTONOMIE LA FRATERNELLE LIVRET D'ACCUEIL



LE MOT DE BIENVENUE

TOUTE L'ÉQUIPE DE LA FRATERNELLE EST HEUREUSE DE VOUS ACCUEILLIR !

La Fraternelle est une résidence autonomie qui a ouvert ses portes pour la première fois le 1er mars 1980 sous l'ancienne forme juridique de « logement-foyer » aujourd'hui disparue. Les résidences autonomies ne sont pas médicalisées.

Les résidences autonomie sont des établissements qui regroupent un ensemble de logements privatifs faisant office de résidence principale pour personnes âgées (à partir de 60 ans sauf dérogation) auquel s'ajoutent des espaces collectifs destinés à remplir une mission de prévention de perte d'autonomie et de maintien du lien social.

Aujourd'hui, la résidence compte 24 logements dont 19 studios de 33 m², et 5 studios de 21 m². Le bâtiment s'élève sur 6 étages. Le rez-de-chaussée est destiné à accueillir diverses activités collectives. Il est pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite. Parmi ces espaces se trouvent un hall d'accueil, une salle de restauration, des sanitaires, un espace détente, et deux salles polyvalentes.

La salle de restauration, ouverte du lundi au vendredi, permet à l'ensemble des personnes âgées de la commune de partager un repas convivial préparé sur place par les cuisiniers du CCAS. Tout au long de l'année, de nombreuses manifestations y sont organisées dans une ambiance festive et chaleureuse.

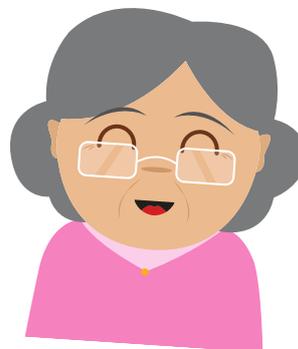
Au premier étage une structure petite enfance gérée par la ville de Cagnes-sur-Mer accueille des enfants en bas âge. Des échanges intergénérationnels sont régulièrement proposés.

L'équipe de La Fraternelle s'applique à offrir aux résidents un cadre de vie agréable et sécurisé durant l'intégralité de leur séjour notamment par le biais d'une astreinte téléphonique.

La résidence autonomie est une solution alternative et de proximité qui permet de bénéficier d'un logement personnel tout en profitant des avantages apportés par une structure d'accueil.



INTÉGRER LA RESIDENCE



L'organisme gestionnaire de la Fraternelle est le CCAS de Cagnes-sur-Mer, les demandes de renseignements peuvent s'effectuer soit directement à l'accueil de la Résidence, soit par téléphone, ou encore par mail.

CCAS DE CAGNES-SUR-MER

L'AGORA
37 avenue de la gare – BP 43
06801 CAGNES-SUR-MER CÉDEX
04 92 02 47 47
accueil@ccas-cagnes.fr



RESIDENCE AUTONOMIE

LA FRATERNELLE
34 avenue Renoir
06800 CAGNES-SUR-MER
04 93 73 48 17
fraternelle@ccas-cagnes.fr

Les conditions d'accès à la résidence sont les suivantes :

Le demandeur doit être âgé de plus de 60 ans. Une dérogation d'âge est possible pour les personnes handicapées, titulaires d'un avis technique du médecin du Conseil Départemental, référent du secteur concerné, fondé sur un certificat médical transmis par le médecin traitant.

- le demandeur doit être apte à vivre en communauté et autonome dans les actes de la vie quotidienne.

Lorsqu'un logement se libère, le CCAS contacte les demandeurs afin de convenir d'un rendez-vous avec un travailleur social, pour constituer un dossier d'admission.

Pour rappel : les résidences autonomies sont des établissements non médicalisés.

PIECES OBLIGATOIRES

Livret de famille
Carte d'identité
Dernier avis imposition ou de non-imposition
Dernier relevé de comptes bancaires et de pensions
Dernière quittance de loyer
Certificat médical
Notification d'aide sociale pour l'hébergement en résidence autonomie
Notification des droits CAF aide au logement
Une évaluation des ressources
Une évaluation du demandeur concernant son autonomie et sa socialisation

→ Dans le cas où la demande de préadmission date de plus d'un an, deux certificats médicaux seront à fournir :

- ✓ Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité
- ✓ Un certificat d'autonomie (grille AGGIR)

Parmi les candidats placés sur liste d'attente, la Commission Permanente sélectionne une personne et lui fait suivre un courrier d'accord à son domicile.



LE LOGEMENT



Les logements sont des espaces privés dont la jouissance est exclusivement réservée aux personnes auxquelles ils ont été affectés pour la durée de leur séjour. L'attribution des appartements se fait en fonction des disponibilités. Lors de l'entrée, un état des lieux contradictoire est établi et émargé par le nouveau résident et le responsable de service. Une fois le contrat de séjour signé, la personne acquiert le statut de locataire. Il acquitte à ce titre une redevance mensuelle comprenant le loyer et les charges locatives (eau, chauffage, électricité...). L'assurance multirisque habitation est à la charge des résidents.



Chaque logement est composé d'une cuisine équipée ouverte, d'un salon-salle à manger, d'une salle de douche, des toilettes inclus dans la salle d'eau. Le chauffage central du logement est produit à partir d'une chaudière collective.



Les logements sont meublés et équipés (lit, table de chevet, table de séjour, chaises, armoire de toilette, placards de rangement dont une partie ferme à clé). Il est néanmoins possible de les personnaliser d'une manière compatible avec la sécurité de chacun. Les logements sont équipés de prises de télévision et de téléphone, une connexion à internet peut être établie par fibre optique. Les abonnements internet et téléphone sont à la charge du résident.



A son arrivée, le résident trouve un logement propre et équipé. Il est tenu de le maintenir en bon état de propreté pendant la durée de son séjour. Dans tous les cas, le résident a la possibilité de faire appel exclusivement ou en complément à des prestations de services à la personne. En fonction de l'autonomie des personnes, ces interventions peuvent être éligibles à une participation du Conseil Départemental (APA), des caisses de retraites et des mutuelles.

Des visites de contrôle de l'hygiène et de la sécurité sont effectuées plusieurs fois par an dans les logements par l'équipe de la Fraternelle.



LE RESTAURANT



Le restaurant de La Fraternelle est ouvert à tous les retraités domiciliés à Cagnes-sur-Mer. Les repas sont servis en salle du lundi au vendredi uniquement le midi. Le chef cuisinier propose des plats frais, équilibrés et préparés sur place par les agents du CCAS.

Les inscriptions s'effectuent auprès du secrétariat de la résidence autonomie la dernière semaine du mois pour le mois suivant. N'étant pas comprise dans la redevance, la prestation de restauration fait l'objet d'une facturation annexe.

Le prix du repas pour les résidents est fixé par le Conseil d'Administration du CCAS de Cagnes-sur-Mer, sur la base des revenus des personnes, mais plafonné à 5,50 euros (hors boissons).

LES REPAS SE COMPOSENT DE :

HORS-D'ŒUVRE,
PLAT PROTIDIQUE,
LÉGUMES ET /OU FÉCULENTS,
FROMAGE OU LAITAGE,
DESSERT,
CAFÉ



LES DINERS DANSANTS

La salle de restaurant de la Fraternelle a une capacité d'accueil de 180 places. . Tout au long de l'année, de nombreuses manifestations y sont organisées, notamment des bals, des diners dansants, des concerts et différents spectacles. Une piste de danse a été installée au cœur de la salle, sous une grande verrière qui laisse entrer une lumière naturelle et chaleureuse. L'été, la climatisation permet de maintenir une température agréable.

Le service Animation sénior du CCAS en accord avec les équipes de la Fraternelle invite les retraités Cagnois à se retrouver régulièrement au sein de la résidence autour de thématiques variées, dans une ambiance festive et conviviale. Un groupe de musicien accompagne les danseurs. Un menu traditionnel et de saison dédié à chaque évènement est minutieusement élaboré par le chef cuisinier et préparé par les agents de la Fraternelle.



LES ANIMATIONS



Les résidences autonomie ont une mission de prévention de la perte d'autonomie et de maintien du lien social.

Pour remplir ces objectifs, la résidence dispose aujourd'hui d'espaces dédiés à la vie en collectivité et aux activités de groupe comme individuelles.

L'équipe de la Fraternelle propose des activités gratuites internes, réservées aux résidents sans facturation additionnelle telles que les après-midi récréatifs et des jeux de société.

Les résidents peuvent s'inscrire aux dîners dansants de l'établissement, aux sorties à la journée et animations proposées par le service Animation du CCAS : yoga, gymnastique douce, qi gong, bals, créativité, reliure, dentelle aux fuseaux, patchwork, art floral, moyennant une participation financière donnant lieu à une facturation annexe.

La présence du relais petite enfance au premier étage de l'établissement permet l'organisation de rencontres intergénérationnelles. Les enfants et les résidents se réunissent autour de gouters, à l'occasion de sorties et de diverses manifestations saisonnières.



BIENTRAITANCE

L'établissement garantit le respect des principes de La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie et s'attache à sensibiliser ses agents ainsi que tous les intervenants à la bonne mise en application du principe de bientraitance.

Au quotidien, l'expression, la participation et le libre choix de la personne sont favorisés et encouragés. Une démarche continue d'adaptation à chaque situation permet le respect du séniör, de son histoire et de sa singularité.

Les résidents peuvent également exprimer leurs idées et leurs souhaits vis-à-vis du fonctionnement de la résidence par le biais du Conseil de Vie Sociale qui est un organe représentatif institutionnalisé. Il se réunit au moins trois fois par an.

Une enquête de satisfaction annuelle permet de mesurer la qualité de service afin d'adapter l'offre aux besoins de chacun.

Enfin, l'établissement s'engage à suivre le principe de bientraitance et à lutter contre la maltraitance sous toutes ses formes.

Afin de permettre la bonne réalisation des missions de tous les agents conformément au principe de bientraitance, le personnel est spécialement formé et sensibilisé. Il multiplie les échanges avec les résidents et organise une remontée d'information en cas de soupçons de maltraitance quelle qu'en soit la forme.

Les échanges entre professionnels combinés au travail de veille de l'encadrement visent à prévenir et anticiper les problématiques liées à la maltraitance et promouvoir la bientraitance.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

37 AVENUE DE LA GARE
06800 CAGNES-SUR MER
TEL :04 92 02 47 47



Ville de
CAGNES-SUR-MER

LA FRATERNELLE

34 AVENUE AUGUSTE RENOIR
06800 CAGNES-SUR MER
TEL :04 93 73 48 17